



LES PORTUGAIS EN FRANCE À L'HEURE DE LA RETRAITE

C'est essentiellement après 1950 que certains secteurs d'activité français commencent à rencontrer des difficultés pour trouver les travailleurs dont ils ont besoin. Pour faire face à cette situation, le patronat se voit alors dans l'obligation de chercher à l'étranger la main-d'œuvre qu'il ne réussit pas à recruter sur le marché national. Cette pénurie s'est fait sentir à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, période de reconstruction et de reprise économique. Associée à la situation politique, sociale et économique qui sévit alors au Portugal, l'intérêt du patronat français pour la main-d'œuvre portugaise engendre un exode sans précédent entraînant le dépeuplement de certaines régions de l'intérieur du pays qui, aujourd'hui, doivent gérer de graves problèmes de vieillissement de la population. À l'époque, le district de Guarda perd 34,45% de sa population, celui de Castelo Branco 32,62% et Viana do Castelo 32,48%. Les autres enregistrent des pertes qui s'échelonnent entre 15% et 26%.

Les premières références à la présence de ressortissants portugais sur le territoire hexagonal remontent au dernier quart du XIX^{ème} siècle. À cette époque il s'agit de quelques travailleurs, mais aussi des artistes, des intellectuels et de réfugiés politiques qui fuient les luttes intestines précédant l'instauration de la République en 1910. On peut dire cependant affirmer que la communauté portugaise en France, telle qu'on la connaît aujourd'hui, s'est progressivement formée après la Deuxième Guerre Mondiale devenant, par la suite, la communauté étrangère la plus nombreuse avec 758 925 personnes en 1975. Le total de Portugais résidant en France était de 11 000 en 1921, 20 095 en 1954, 50 010 en 1962 et 758 925 en 1975. Depuis, il n'y a pas de changements de taille. En effet, selon le Recensement général de la population de l'INSEE en 1999, le nombre de Portugais et de Français d'origine portugaise se chiffraient à 788 737 personnes. On peut donc dire que, globalement, les retours sont compensés par les arrivées nouvelles.

Un peu plus de la moitié des migrants portugais sont arrivés clandestinement, surtout dans la période 1960-1974. Dans l'étude *Le Portugal et ses Immigrés*, réalisée en 1983 pour l'Ambassade de France à Lisbonne, Jacques Delorme a essayé de chiffrer ce flux, en appliquant « les taux moyens entre l'émigration légale et l'émigration clandestine », par district d'origine, « afin d'obtenir une estimation réaliste ». Il conclut que, de 1960 à 1982, 1 030 000 Portugais sont arrivés en France, dont 423 969 légalement (41,14%) et 606 586 clandestinement (58,86%). Des recherches du Secrétariat d'État à l'Émigration et aux Communautés Portugaises, relatives à la période 1960-1982, présentent des chiffres quasiment identiques : 1 029 743 individus, dont 41,2% légaux et 58,8% clandestins.

Ces éléments sont corroborés par les statistiques de la CNAV qui indiquent qu'au 15 décembre 2002 il y avait 1 240 417 d'assurés nés au Portugal inscrits dans ses fichiers, dont 82 429 déjà décédés et 59 845 qui, bien que satisfaisant les conditions requises, n'avaient jamais demandé la pension vieillesse qui leur était pourtant due. À ces flux il faut encore ajouter toutes les personnes inscrites dans d'autres régimes de sécurité sociale (agriculture, mines, artisans, commerçants, etc.), que l'on évalue à plusieurs milliers. Toutefois, il ne nous a pas été possible d'obtenir des chiffres précis. On sait, cependant, que les travailleurs saisonniers agricoles, par exemple, selon les données statistiques de l'ONI, totalisent 166 564 individus entre 1959 et 1988. Et ceux qui sont nés en France ne sont pas repérables dans ces statistiques, même s'ils ont seulement la nationalité portugaise. On peut donc dire que près d'un million et demi de Portugais ont été immatriculés dans les différents régimes français de sécurité sociale depuis 1950. Parmi eux, au moins 600 000 sont retournés au pays après des périodes de travail et de cotisation plus au moins longues.

De ce fait, la « première génération », arrivée massivement entre 1962 et 1974, la majorité ayant un âge compris entre 15 et 35 ans, arrive aujourd'hui massivement à l'âge de la retraite. En 2002, parmi les 1 240 417 assurés du régime général nés au Portugal, 721 345 sont nés entre 1940 et 1969, soit 58,15%. Au 31/12/2002, le nombre de retraités se chiffrait à 212 015, dont 90 954 ayant leur résidence en France (46 913 hommes et 44 041 femmes) et 121 061 au Portugal (73 173 hommes et 47 888 femmes). Dans vingt ans, ils seront plus de 600 000.

La moyenne mensuelle des retraites versées en France était de 551,24 euros (622,62 pour les hommes et 464,05 pour les femmes), tandis que celle des retraites versées au Portugal se chiffrait à 294,37 euros. Même si la moyenne de ces retraites doit augmenter progressivement, son niveau restera bas. En 1997, le salaire annuel moyen soumis à cotisation pour la sécurité sociale des 468 580 Portugais, alors en activité, était de 13 720,41 euros pour les hommes et de 9 842,32 euros pour les femmes, mais seulement de 4 207,59 euros pour les employés dans les services directs aux particuliers, ce qui se traduira à l'avenir par des retraites à peine supérieures à celles qui sont servies actuellement.

D'une part, il est indispensable de mieux connaître la situation de ceux qui sont repartis au Portugal, de façon à qu'ils n'oublient pas de demander ce à quoi ils ont droit, situation qui se vérifie encore aujourd'hui avec une certaine fréquence. En effet, plusieurs milliers d'entre eux, bien qu'ils satisfassent toutes les conditions requises, ne le font pas ou alors tardivement, perdant ainsi toutes les sommes qu'ils auraient dû percevoir jusqu'à la date de ladite demande.

D'autre part, il faut améliorer non seulement l'information, de manière que les assurés puissent bénéficier des droits acquis, mais aussi la concertation entre les différents organismes, de façon à que les dossiers de demande de liquidation des retraites soient traités dans les plus brefs délais. Cela permettrait, par exemple, d'éviter l'attente de plusieurs mois à cause de l'envoi des formulaires E 205 et E 210, lorsque l'assuré a cotisé en France et au Portugal, comme cela arrive assez souvent.



Les résultats de l'exploitation des réponses des 1 001 assurés âgés de 45 à 70 ans, nés au Portugal, à l'enquête PRI (Passage à la Retraite des Immigrés), réalisée par la CNAV avec la collaboration de l'INSEE, confirment la situation décrite. Il s'agit d'une enquête originale et novatrice, unique dans son genre, aussi bien en France qu'en Europe. Elle apporte des informations sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des personnes interrogées, leur histoire migratoire, leurs rapports sociaux et leur entourage familial. Sont aussi abordés les transferts d'économies, l'épargne, les revenus réguliers, le niveau d'instruction et les intentions en ce qui concerne le séjour définitif en France, le retour au Portugal ou le va-et-vient entre les deux pays.

En ce qui concerne les résultats obtenus, certains confirment des données connues auparavant, mais d'autres sont plus inattendus :

- Parmi les personnes interrogées, près des trois quarts (74,1%) sont arrivés en France entre 1965 et 1974, les hommes étant plus nombreux que les femmes (21,1% et 17,1% respectivement), mais entre 1970 à 1974, ce sont les femmes qui sont arrivés en plus grand nombre (20,2% contre 15,7% d'hommes), à cause du regroupement familial.
- 42,9% des personnes interrogées affirment avoir été victimes d'au moins un accident de travail (31,7% d'hommes et 11,2% de femmes) et 41,9% disent avoir eu des problèmes de santé résultant de l'exercice de l'activité professionnelle (25,2% d'hommes et 16,7% de femmes), tandis que 4,5% souffrent d'une maladie professionnelle (3,3% d'hommes et 1,2% de femmes).
- 56,6% considèrent que leur état de santé n'est pas bon (médiocre pour 41,1%, mauvais pour 10,6% et très mauvais pour 4,9%).
- 35,4% déclarent se sentir dans la solitude, dont 10,7% très souvent, et 46,2% dans un état dépressif, dont 12,7% très souvent.
- Pendant les 12 mois qui ont précédé l'enquête, 78,9% ont eu des revenus provenant des salaires et des rémunérations annexes, 20,9% d'intérêts et d'autres revenus d'épargne, 7,2% d'activités professionnelles indépendantes et 4% de loyers.
- Ceux qui disent disposer de plus de 3 000 euros par mois sont 39,9%, dont 16,9% entre 3 800 et 5 600 euros et 11,9% plus de 5 600 euros par mois. Cependant, 15,7% touchent entre 2 000 et 3 000 euros par mois, 3,2% entre 1 000 et 2 000 euros, 2% entre 583 et 1 000 euros, 9,0% entre 383 et 583 euros, 18,9% moins de 383 euros et 1,1% n'ont pas de ressources (un peu plus de 10 % ne donnent aucune réponse).
- Près de 40% déclarent avoir des revenus confortables, rejoignant ainsi ce que le discours officiel a convenu de nommer les « émigrés de succès », tandis que 18,9% déclarent des ressources moyennes. Les autres, environ un tiers, disposent de faibles ressources et quelques-uns n'en ont aucune.
- 56% des retraités déclarent que leur niveau de vie a baissé depuis la fin de la vie active et 2% ont repris une activité pour compléter les revenus et faire face aux besoins.
- Au cours de l'année qui a précédé l'enquête, 7,5% ont eu des difficultés pour payer les factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, 2,8% pour rembourser des emprunts, 2,3% pour payer le loyer et les charges liées au logement et 3,1% pour payer les impôts.
- Plus de la moitié (53,5%) sont propriétaires de leur domicile, 38,1% sont locataires (dont 1,3% en logement meublé et 0,2% en sous-location), 8,3% sont logés à titre gratuit (dont 2,4% en qualité de concierges) et 0,1% ne répondent pas.
- 87,2% des personnes interrogées déclarent vivre en couple, mais les hommes sont plus nombreux (48,4% contre 38,8% respectivement).
- Ceux qui ne vivent pas en couple se chiffrent à 12,8%, les femmes étant plus nombreuses (8,8% contre 4,1%), situation qui découle certainement du fait que l'espérance de vie des femmes soit supérieure, ainsi que du vieillissement précoce de beaucoup d'hommes, en conséquence des conditions de vie, du travail dur et souvent dangereux, avec des horaires très longs qu'ils ont eu à accomplir.
- La fréquence des visites au Portugal est annuelle pour 59,6%, supérieure à une fois par an pour 20,5% et plus rare pour 18,9%. Il y en a encore 0,1% qui y vont plus d'une fois par mois et 0,9% au moins une fois par mois.
- Après l'obtention de la retraite, 37,7% pensent rester en France, 11,1% projettent retourner au Portugal et 36,8% choisir le mouvement pendulaire de va-et-vient entre les deux pays (10% n'ont pas encore fait de choix et 4,4% pensent aller ailleurs).
- 21,1% n'ont ni frère ni sœur au Portugal et 16,1% disent n'avoir ni frère ni sœur en France.

Les retraités nés au Portugal sont sous-représentés dans l'enquête PRI (seulement 12,6% de l'échantillon) et les questions spécifiques à cette catégorie de personnes n'abordent pas des aspects essentiels de leur vie quotidienne. On ignore comment ils occupent leur temps, combien se trouvent dans des structures spécialisées d'accueil pour personnes âgées, comment ils y sont insérés, quels problèmes ils rencontrent et comment se passe le mouvement d'aller-et-retour entre les deux pays. Par ailleurs, ceux qui ont travaillé en France et sont retournés au Portugal pendant la vie active ou à la retraite sont exclus de l'enquête PRI. Il conviendrait donc de faire une enquête complémentaire auprès des uns et des autres.